

DÉVELOPPEMENT MÉTHODOLOGIQUE EN VUE D'UNE CONCERTATION POUR L'IMPLANTATION DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Denis Bourret**, Nathalie Molines*, Stéphane Daudelin**, Maxime Dubois***, Jean-Jacques
Chevallier** et Jean-Marc Martel**

*CRENAM – Université St Etienne – France

**BCDM Conseil, Inc. - Québec – Canada

*** Eocycle Technologies Inc.-Québec – Canada

mot clé : aide à la décision, démarche participative, concertation, gestion intégrée, énergie éolienne

La production d'électricité à partir du vent est devenue un secteur industriel profitable et créateur d'emplois dans plusieurs pays d'Europe. Sa technologie n'est pas nouvelle. Ce qui est nouveau c'est la maîtrise des technologies qui nous permet d'installer une capacité supérieure à 1 MW pour une seule éolienne.

De plus, les problèmes environnementaux ont contribué grandement au développement de l'énergie éolienne. En effet, le réchauffement de la planète par les émissions de gaz à effet de serre ainsi que l'épuisement prochain des ressources non renouvelables ont mis au banc des accusés la combustion des énergies fossiles.

La production d'électricité est souvent un émetteur important d'émissions de gaz à effet de serre. Pour réduire notre dépendance à l'énergie fossile, la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables est une solution très souvent proposée.

Directive européenne

Une directive de la Commission européenne a fixé à 21 % la part de la production d'électricité que les États de l'Union devraient puiser en 2010 dans les énergies renouvelables (éolienne, hydraulique, solaire, biomasse...). Le Danemark a déjà atteint et dépassé cet objectif grâce à la construction d'aérogénérateurs, des éoliennes qui produisent de l'électricité.

Stratégie française

Pour la France, les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables constituent les conditions principales à l'indépendance énergétique et permettent d'épargner des ressources épuisables indispensables. La stabilisation des émissions de gaz carbonique sur la période 1990-2010 implique un vigoureux effort de maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables, notamment par le développement de la filière éolienne.

Actuellement, la production d'électricité en France est composée de 15 % d'énergies renouvelables (incluant la grande hydraulique). L'atteinte de l'engagement pour la France exige un accroissement de sa capacité de production ce qui pourrait représenter environ 10 000 à 15 000 MW de puissance additionnelle pour la filière éolienne.

Par un décret du 6 juin 2001, le ministère de l'industrie a garanti à tous les producteurs d'électricité renouvelable un prix de rachat d'environ 8 centimes d'euro par kWh pendant les cinq premières années d'exploitation. A titre de comparaison, le prix de revient

ordinaire du kWh est de l'ordre de 3 centimes d'euro. Le surcoût payé par EDF aux producteurs d'électricité renouvelable figurera en clair dans les factures des abonnés, sous la forme d'un fonds de compensation. Les investisseurs sont libres de mener leurs projets à leur guise, sous réserve qu'ils obtiennent toutes les autorisations requises et que leurs projets ne dépassent pas la puissance de 12 MW en vertu des lois sur la production d'énergie.

L'ADEME est un établissement de l'État à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle des Ministères de l'Environnement, de l'Industrie et de la Recherche. L'ADEME est un acteur important dans l'atteinte de l'engagement de la France à contribuer à l'objectif européen en plaçant à 21 % en 2010 la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité.

État de la situation

Actuellement, plusieurs projets sont au stade d'étude en vue d'une implantation éventuelle. Dans les années à venir de nombreuses fermes éoliennes devraient voir le jour en France, du moins là où les gisements sont importants. Trois grandes zones, les côtes bretonnes et normandes, la façade méditerranéenne ainsi que la vallée du Rhône et ses contreforts ardéchois, particulièrement ventées, représentent les principales régions convoitées pour l'implantation d'éoliennes. Ces mêmes régions correspondent également à des lieux d'habitation, des régions touristiques, des sites emblématiques, etc. autant de raisons pour créer des conflits de cohabitation.

Toutefois, entre les intérêts nationaux et les intérêts personnels, il y a une marge. Le syndrome NIMBY s'observe très manifestement par l'opposition des populations locales, voire régionales à l'implantation d'infrastructure éolienne. Si 95 % de la population sont favorables au développement éolien, beaucoup moins de gens acceptent l'implantation d'un parc éolien à proximité de leur domicile (Démoscopie 2002). Il est donc impératif d'accorder une attention particulière à la concertation et à la communication auprès des populations concernées afin de limiter les conflits inhérents à la mise en place des fermes éoliennes.

L'ADEME a commandité une étude en ce sens. Cette étude vise à proposer une démarche participative applicable à une décision d'implantation ou non de futures éoliennes en France. Cette démarche est basée sur le recueil des expériences auprès des ingénieurs des délégations régionales de l'ADEME chargés de promouvoir les énergies renouvelables et plus spécifiquement l'énergie éolienne, et également auprès d'autres acteurs (représentants institutionnels, opérateurs, associations représentant des riverains au projet ou œuvrant dans le domaine de l'environnement...). Le recueil d'information s'est fait au moyen de groupes de discussion « focus group » et d'entretiens individuels. Ces entretiens ont permis de :

- Dresser un bilan des modes de gestion du volet social lors de l'implantation d'éoliennes ;
- Identifier les comportements et les attitudes des parties intéressées ;
- Répertorier les modes de concertation mis en œuvre, identifier leurs spécificités et faire le point sur les différents modes de gestion répertoriés impliquant des aspects sociaux lors de l'implantation d'éoliennes ;
- Étudier sur le plan européen l'émergence des supports populaires à l'implantation d'éoliennes.

La concertation, une solution applicable à l'éolien

Bien que cette étude ne soit pas encore terminée, que les conclusions et les recommandations ne soient pas encore formulées, un problème majeur émerge de l'ensemble des entretiens et du recueil des expériences. Il s'agit d'un conflit de cohabitation ou d'usage. Une démarche participative prenant pour base la concertation est la solution proposée au problème identifié : à un problème social, une solution sociale.

Comme l'étude n'est pas complétée, la démarche participative dont il est fait mention, ne fera l'objet pas de la présentation. Nous vous invitons à consulter le site de l'ADEME (www.ademe.fr) pour en prendre connaissance lorsqu'elle sera rendue publique. Néanmoins, nous nous attarderons aux conditions favorables à sa mise en place d'une telle démarche.

Ainsi, pour créer un contexte favorable à son déroulement et ainsi réduire les facteurs de contestation, il est important de montrer l'engagement de l'État et renverser la tendance actuelle qui se traduit par une explosion anarchique du nombre de projets. Actuellement, c'est le promoteur qui initie le projet et son évaluation se fait cas par cas, commune par commune. Outre quelques expériences, il n'y a aucune réflexion, aucun schéma directeur tant national que régional.

De plus, il est fondamental de développer un climat de confiance auprès des participants, d'une part, en insistant sur la transparence des projets (exemple, mise à la disposition du public de l'étude d'impact) et, d'autre part, en mettant à disposition une information neutre et complète. Actuellement, ce sont principalement les opposants et le promoteur qui fournissent une information souvent partielle de la problématique qui désinforme plutôt qu'elle n'informe. Certains s'opposent alors à la concrétisation du projet parce qu'ils ont été mal informés (pylônes de 120 mètres, autant de bruit qu'une autoroute, destruction totale de l'avifaune...).

De la même manière, il est nécessaire de répartir les bénéfices sur la totalité du territoire subissant les impacts. Actuellement les avantages retirés localement de cette nouvelle activité sont répartis entre le propriétaire du terrain et la commune d'accueil. Pourtant, les impacts générés par celle-ci dépassent très souvent les limites communales et entraînent protestations, revendications, jalousies des communes avoisinantes. Il s'ensuit souvent une surenchère et une concurrence entre propriétaires fonciers ou entre communes pour accueillir le projet. Le regroupement de communes qui permet de répartir la taxe professionnelle unique (TPU) l'ensemble des communes semble une solution pour remédier à ce problème et aborder cette planification locale de manière plus globale. Cependant solution n'est pas toujours utilisée car certaines communes préfèrent conserver la totalité de la taxe professionnelle et ignorer cette possibilité d'association.

Pour asseoir l'efficacité de la concertation, un certain nombre de points doivent être respectés. Plusieurs éléments peuvent déclencher une concertation, mais il est impératif que la concertation se situe à un moment où il est encore possible d'influencer la décision. Ensuite, le groupe de concertation doit être représentatif des différents points de vue exprimés. Pour accroître le climat de confiance du groupe de concertation, un animateur indépendant est recommandé. La concertation exige, par ailleurs, une rétroaction entre le groupe de concertation et la population afin que cette dernière se sente concernée et informée de l'avancement des études. Finalement, les gens

impliqués ayant des profils et des cultures hétérogènes, il est recommandé d'attacher une attention particulière à la vulgarisation des différents concepts. Cette mise à niveau permet, non seulement, d'homogénéiser le niveau de connaissance moyen, mais également de se mettre d'accord sur les terminologies employées. Cette étape améliore les échanges entre participants. Elle permet à chacun de mieux appréhender les différents aspects de la problématique et de comprendre davantage l'origine des systèmes de valeur des autres acteurs.